



Questions fréquentes : Notation, passage et obtention du diplôme à la 4^e période *Mise à jour : avril 2020*

Les Écoles publiques de DC (DCPS) continueront l'apprentissage à la maison jusqu'à la fin de l'année scolaire, qui s'achèvera désormais le vendredi 29 mai, en raison de la propagation du coronavirus COVID-19 dans notre région. Ce changement de calendrier nous donnera l'occasion de conserver du temps pour l'option d'apprentissage d'été supplémentaire ciblé, ainsi que le début de l'année scolaire 2020-2021 lorsque les conditions sanitaires seront plus favorables.

Avec ce changement dans le calendrier de l'année scolaire en cours, DCPS met à jour nos politiques de notation de la 4^e période, clarifie le passage des élèves en classe supérieure et donne une orientation sur les exigences d'obtention du diplôme pour la promotion de 2020. En cette période difficile inédite, DCPS s'engage à soutenir les élèves sur le plan scolaire par le biais de l'apprentissage à domicile et de politiques flexibles de notation, de passage et d'obtention du diplôme.

Si les familles ont des questions supplémentaires sur ces sujets, veuillez contacter votre école.

- Page 1 – Notation de la 4^e période
- Page 4 – Passage en classe supérieure
- Page 5 – Obtention du diplôme de la promotion 2020

NOTATION DE LA 4^e PÉRIODE

Q1. Quel est le calendrier de la 4^e période ?

La 4^e période commencera le lundi 27 avril et durera jusqu'au vendredi 29 mai. Une journée de réunion parents-professeurs virtuelle aura lieu le 22 mai. Et il n'y aura pas d'apprentissage à la maison le lundi 25 mai à l'occasion de de Memorial Day ; DCPS sera fermée pour tous les enseignants et le personnel.

Q2. Y aura-t-il des changements dans la façon dont l'apprentissage à la maison est mené à la 4^e période ?

Non. Nous nous attendons à ce que chaque élève suive ses leçons pendant cette période d'apprentissage à la maison, que ce soit par le biais d'une trousse d'apprentissage physique ou d'occasions en ligne. Des trousse imprimées seront disponibles aux fins de distribution la semaine du 27 avril couvrant les semaines 6 et 7 et à nouveau en mai pour les semaines 8 à 10, et toutes les leçons des élèves seront disponibles en téléchargement sur Canvas à l'adresse bit.ly/DCPS_ICP.

Les élèves doivent continuer à communiquer directement avec leurs enseignants sur les activités hebdomadaires portant sur le nouveau matériel du programme. Cependant, étant



donné les divers défis auxquels les élèves sont confrontés, nous reconnaissons qu'il peut y avoir des périodes où vous ne pouvez pas participer à l'apprentissage à la maison. Les enseignants y seront sensibles et veilleront à ce que les élèves puissent participer à l'apprentissage de manière asynchrone (leçons enregistrées auxquelles vous pouvez accéder à votre convenance), au lieu de participer uniquement à une leçon virtuelle en direct avec leur classe. Nous voulons que l'apprentissage continue de la manière qui convient le mieux à la situation de votre famille, et la situation scolaire d'un élève ne sera pas affectée par notre fermeture d'urgence des écoles liée au COVID-19.

Q3. Comment sera évalué le travail à domicile des élèves au cours de la 4^e période ?

La notation des élèves du primaire (K-5) et du secondaire (6-12) au cours de la 4^e période s'effectuera de la façon suivante.

Notation des élèves du primaire à la 4^e période

À la 4^e période, les élèves recevront un « P » (passage) dans les matières où ils ont pu participer de manière régulière (au moins 2 fois par semaine) aux devoirs et activités dans le cadre de l'apprentissage à la maison. Les élèves se verront attribuer un « NM » (pas de note) dans les matières où ils n'ont pas pu participer aux devoirs et activités dans le cadre de l'apprentissage à la maison.

Notation des élèves du secondaire à la 4^e période

Bien que les enseignants ne feront pas passer d'examens pendant cette période, nous nous attendons à ce que les élèves participent le mieux possible à l'apprentissage à domicile. Pour donner à tous les élèves de la 6^e à la 12^e des chances d'améliorer leur niveau scolaire, les notes de la 4^e période seront pondérées de manière égale entre la pratique et l'application et la participation ; il y aura des possibilités hebdomadaires de gagner des crédits supplémentaires ; et le travail pourra être rendu à tout moment sans pénalité. Les élèves seront notés à la 4^e période sur l'échelle A-F.

<i>Pratique et application</i>	<i>Participation</i>
50 % de la note portera sur tous les travaux de la trousse et les autres devoirs.	50 % de la note évaluera la participation à l'apprentissage à domicile. Cela pourrait inclure des activités telles que regarder une leçon en temps réel et communiquer avec l'enseignant, ou cela pourrait avoir lieu selon les propres horaires de l'élève en effectuant une réflexion par la suite.
Les enseignants attribueront deux devoirs par semaine à la 4 ^e période, chacun comportant le même nombre de points. Le premier devoir devrait compter comme crédit normal et le suivant comme crédit supplémentaire.	

Q4. Comment les notes finales seront-elles calculées pour l'année scolaire 2019-2020 ?

Cette année, le calcul des notes finales sera ajusté dans l'intérêt des élèves en se concentrant sur le travail qu'ils ont pu réaliser et en accordant des crédits en conséquence.

Primaire

Les élèves du primaire ne recevront pas de notes finales. Ils recevront une note de la 4^e période comme indiqué ci-dessus.

Secondaire

Cours sur l'ensemble de l'année

Les notes finales seront calculées en faisant la moyenne de toutes les notes reçues à chaque période. Si la note finale d'un élève à la 4^e période est supérieure à sa moyenne des périodes 1 à 3, il recevra la note la plus élevée. Mais si une note à la 4^e période est inférieure à sa moyenne des trois périodes, la note à la 4^e période sera ignorée dans le calcul final.

Cours semestriels

Le calcul final des notes du deuxième semestre sera la moyenne des notes des périodes 3 et 4. Cependant, si la note d'un élève à la 4^e période est inférieure à celle de la 3^e période, la note finale sera simplement la note de la 3^e période.

Remarque : Si un élève choisit de ne pas travailler à la 4^e période, il pourrait recevoir un « I » (incomplet) pour le cours et devoir faire du travail de rattrapage pour sa note finale afin de ne refléter que la moyenne des autres périodes.

Q5. Comment les notes finales seront-elles enregistrées sur les bulletins et les livrets scolaires ?

Toutes les notes finales de l'année scolaire 2019-2020 seront publiées sur les bulletins et les livrets scolaires comme suit :

Note obtenue sur l'échelle A-F	Note publiée sur le livret scolaire	Justification
A	A	Les élèves qui obtiennent un A ou un B bénéficieront de la publication de cette note sur leur livret scolaire et de la pondération associée de la moyenne générale (GPA).
B	B	
C	P	Les élèves qui obtiennent un C ou un D ne seront pas pénalisés pour la publication de cette note inférieure. Ils se verront attribuer un « P » (pour passage) et il n'y aura pas d'impact sur la moyenne générale.
D	P	



F	I	Les élèves dont la note finale est « F » (Échec) se verront attribuer un « I » pour Incomplet. Ils auront jusqu'à janvier 2021 pour obtenir une note de passage dans le cours.
---	---	--

Les élèves qui souhaitent que les notes C et D soient publiées telles quelles ou que les notes A et B soient publiées en tant que « P » peuvent demander cette modification de leur livret scolaire. Les élèves doivent contacter leur conseiller scolaire pour demander cette modification.

Q6. Comment les cours « Opportunity Academy » ou de récupération de crédit seront-ils notés à la 4^e période ?

Notation d'« Opportunity Academy »

Les enseignants sont censés continuer à travailler avec les élèves pour terminer leurs cours sur leurs plateformes d'apprentissage. Les élèves qui n'ont pas terminé leurs cours à la fin de l'année scolaire traditionnelle recevront un « I » et auront la possibilité de continuer à travailler sur ces cours jusqu'en janvier 2021. Les enseignants, en collaboration avec les administrateurs de l'école, peuvent dispenser les élèves des devoirs attribués après le 13 mars. Les notes finales apparaîtront sur le livret scolaire comme indiqué ci-dessus.

Notation de récupération de crédit

Les cours de récupération de crédit peuvent se poursuivre jusqu'à la fin de la 4^e période. Étant donné que ces classes sont déjà conçues pour être basées sur les compétences et adaptées au rythme de chacun, les attentes en matière de notation resteront les mêmes et différeront des pondérations et calculs modifiés ci-dessus. Comme toujours, les notes doivent être basées sur les éléments suivants :

- 50 % Pratique et application des élèves
- 50 % Évaluation (les élèves des cours de récupération de crédit doivent signer un engagement d'honnêteté scolaire)

Les notes finales de récupération de crédit seront publiées comme suit et, comme toujours, les notes des cours de récupération de crédit ne remplacent pas les notes initiales des cours donnant des crédits sur le livret scolaire de l'élève.

<i>Note obtenue sur l'échelle A-F</i>	<i>Note publiée sur le livret scolaire</i>	<i>Justification</i>
A	A	Les élèves qui obtiennent un A ou un B bénéficieront de la publication de cette note sur leur livret scolaire et de la pondération associée de la moyenne générale (GPA).
B	B	
C	P	Les élèves qui obtiennent un C ou un D ne seront pas pénalisés pour la publication de cette note inférieure. Ils se verront attribuer un « P » (pour passage) et il n'y aura pas d'impact sur la moyenne générale.
D	P	



Les élèves qui ne sont pas en mesure de suivre un cours de récupération de crédit se verront attribuer un « W » (retrait).

PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE

Q7. Quels facteurs détermineront le passage d'un élève de K-8 ?

D'ici le 15 mai, les écoles communiqueront avec les familles des élèves qui ne répondent pas aux critères de passage¹ pour discuter de ce qui est dans l'intérêt de l'élève pour l'année prochaine. Aucun élève ne sera empêché de passer en classe supérieure en raison de l'absence de soutiens d'intervention en personne disponibles pendant cette période de fermeture prolongée des écoles.

Pour l'année scolaire 2020-2021, aucun élève ne doit redoubler à moins que la famille et l'école ne conviennent que c'est dans l'intérêt de l'élève. De plus, les élèves qui ont déjà redoublé une fois ne doivent pas redoubler à nouveau, même si la famille et l'école conviennent qu'un redoublement serait dans leur intérêt.

Q8. Quels soutiens seront offerts aux élèves l'année prochaine ?

Nous savons que de nombreux élèves auront besoin de soutiens supplémentaires l'année prochaine en raison des lacunes causées par la fermeture prolongée. Les écoles sont responsables de s'assurer que tous les élèves qui passent en classe supérieure sans avoir satisfait aux critères de passage disposent d'un plan de soutien solide pour l'année prochaine. De plus amples informations sur les plans de soutien seront communiquées aux élèves et aux familles directement par leur école. En outre, DCPS travaille sur la planification scolaire pour bien commencer l'année prochaine. Cela comprendra des soutiens intégrés pour les élèves ayant des lacunes scolaires.

Q9. Y a-t-il des changements concernant le passage dans les classes du secondaire ?

Non. Le passage des élèves de 9^e à 11^e est basé sur l'accumulation des crédits d'obtention du diplôme.

¹ En vertu du Règlement municipal de DC (5-E DCMR § 2201.6), afin de passer au niveau suivant, les élèves de pré-maternelle à la 8^e doivent recevoir des notes de niveau compétent ou avancé dans les matières de base et se conformer à la politique d'assiduité du système scolaire.



OBTENTION DU DIPLÔME DE LA PROMOTION 2020

Q10. Le nombre de crédits requis pour obtenir le diplôme change-t-il pour l'année scolaire 2019-2020 ?

Non. Les élèves doivent toujours obtenir un total de 24 crédits pour un diplôme traditionnel de DCPS (et des crédits supplémentaires pour les diplômes spécialisés conformément au programme d'études).

Les écoles doivent communiquer de manière proactive avec tous les diplômés potentiels qui reçoivent un « W » en récupération de crédit ou un « I » dans un cours traditionnel pour les aider à accéder à un prochain menu d'options pour le passage des cours cet été. Les diplômés potentiels auxquels il manque entre 0,5 et 3,0 crédits devraient avoir accès aux cours de récupération de crédit et de rattrapage ce printemps et cet été.

Q11. Les élèves doivent-ils effectuer des heures de service communautaire pendant leur apprentissage à la maison ?

Conformément à la loi de 2020 sur la modification supplémentaire des mesures d'urgence liée à l'intervention face au COVID-19, l'exigence de 100 heures de service communautaire a été supprimée uniquement pour les futurs diplômés de la promotion 2020 de cette année scolaire. L'exigence complète de 100 heures devrait être rétablie l'année prochaine.

Q12. Quand les cérémonies de remise des diplômes auront-elles lieu maintenant que l'école se termine le 29 mai ?

DCPS s'engage à trouver des moyens de célébrer les réalisations de la promotion 2020. De plus amples informations sont à venir concernant les options de cérémonies de remise des diplômes et les autres activités des élèves de 12^e si ces activités ne peuvent pas avoir lieu en personne ce printemps.